

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2020

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Veillaux, Chardin, Le Saout, Lemonnier, Serra, Simon, Vergnaud, Chesnel, Gillet-Pesson.

Étaient absents : Mme Harel-Oger, Sylvestre, Trémier (excusé), M. Morin (excusé) a donné procuration à M. Dupire, M. David (excusé) a donné procuration à M. Havard.

Mme Lemonnier a été désignée **secrétaire de séance**.

Mme le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Avis sur Droit de préemption urbain – AB 150 – AB 195

VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES LOT ESPACES VERTS – LE BOCAGE

Mme le Maire propose aux élus de délibérer sur le dossier de consultation des entreprises concernant le lot « espaces verts » du lotissement « Le Bocage ». Ce dossier comprend les pièces administratives de la consultation en tranche ferme sur la tranche A et en tranche conditionnelle sur la tranche B. Mme Honoré, assistante à maîtrise d'ouvrage présente le descriptif de l'aménagement à paysager sur ces 2 tranches (plantations, mobilier urbain...)

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les différents documents présentés :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour le lot « espaces verts » du lotissement « le Bocage »
- Décide d'enlever de la consultation les équipements de « jeux » qui feront l'objet d'un choix séparé par le conseil des enfants
- Demande au Maire de procéder à la consultation des entreprises en lançant l'appel d'offres.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – LE BOCAGE – TRANCHE A

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'établissement d'une étude chiffrée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine (SDE 35) pour l'extension de l'éclairage public sur le lotissement le Bocage (Tranche A).

Mme Honoré, Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Sem du Pays de Fougères, présente cette étude détaillée faisant ressortir un reste à la charge de la Commune s'élevant à 16 858.67 € pour l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide l'étude détaillée du SDE 35
- S'engage à réaliser les travaux décrits dans cette étude
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme et notamment la convention avec le Syndicat d'Énergie.

COMMERCIALISATION DU LOT 5 – TOURNEBRIDE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la SCI VISION, représentée par M. THOREL Laurent a opté pour un lot dans la Zone de Tournebride et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 5 comme suit :

N° du Lot	Nom	Superficie	Valeur HT	TVA sur Marge	Montant TTC
5	SCI VISION	1967 m ²	19 670.00 €	3 667.25 €	23 337.25 €

- Approuve le compromis de vente et ses annexes
- Fixe le montant de l'acompte à 1967 € à la signature du compromis de vent
- Autorise le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS LE CADRE D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX – CONVENTION ORANGE – SDE

Mme le Maire expose :

Un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électroniques a été mis en place dans le cadre des effacements de réseaux, protocole qui a été décliné localement au travers d'un accord cadre signé par l'AMF35, Rennes Métropole et le SDE 35 en décembre 2018.

Toutes les opérations d'effacement de réseaux télécom, avec au moins un appui commun entrent désormais dans ce cadre. Pour les opérations d'effacement à venir, il est demandé à la Commune de GOSNE de se positionner et de choisir un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres).

Il est ainsi proposé à la Commune de Gosné :

Soit d'en garder la propriété (option A) via une convention avec Orange portant attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

Soit d'en laisser la propriété à Orange (option B) via une convention portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

L'option retenue restera valable sur tous les futurs projets d'effacement, sauf si exceptionnellement la Commune souhaite un changement d'option à l'occasion d'une opération particulière.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la convention retenue et autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'option B proposée à savoir de laisser la propriété à Orange via une convention portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

AVIS SUR DOSSIER – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – ZH 231 – TOURNEBRIDE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me BIHR, notaire à ST AUBIN DU CORMIER, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, à Tournebride à Gosné, cadastré section n° ZH 231 pour une superficie de 4569 m² en zone 1AUA du PLU. Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

AVIS SUR DOSSIER – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – AB 150 – AB 195

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me TEXIER, notaire à LIFFRE, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 4 et 6 Rue de la Forge à Gosné, cadastré section n° AB 150 pour une superficie de 216 m² et AB 195 pour une superficie de 147 m² en zone UC du PLU. Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2018 portant statuts de Liffré Cormier Communauté

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2019

Vu l'avis favorable de la Commission 1 du 4 décembre 2019

Mme le Maire expose :

Au début de l'année 2017, une première tentative de mobilisation des agents pour la création d'une amicale du personnel de l'ensemble des collectivités (Communes, CCAS, Communauté de Communes et CIAS n'avait pas abouti.

La demande du personnel correspondait également à la volonté des collectivités du territoire et plus particulièrement de la Communauté de Communes de Liffré Cormier Communauté à favoriser le lien entre les agents. De fait un travail a tout de même été mené par la collectivité afin d'accompagner les agents dans la réalisation des premières modalités nécessaires à la création et au lancement de l'association.

Dans un premier temps, en juillet 2019, afin d'impulser la démarche et de commencer à s'organiser rapidement, il a été proposé la constitution d'un bureau restreint composé d'agents de la seule Communauté de Communes, restreignant par la même occasion le périmètre de l'association au CIAS et à la Communauté de Communes.

Néanmoins, à ce jour ce bureau restreint de l'amicale communique avec les Communes du territoire afin d'élargir son périmètre à l'ensemble des collectivités de Liffré Cormier.

Le bureau communautaire, lors de sa séance du 12 juin 2017 avait émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle s'élevant au montant de la cotisation versée par les membres (si le montant de la cotisation est de 10 euros, la Communauté de Communes participera à hauteur de 10 euros par agent. Cette proposition est soumise à l'ensemble de la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Gosné décide de participer à l'amicale du Personnel de Liffré Cormier Communauté pour les agents communaux de Gosné à hauteur de l'adhésion de l'agent (avec un maximum de 10 €).

RÉGULARISATION – SUBVENTION – ANCIENS COMBATTANTS

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 28 janvier dernier concernant le vote des subventions aux associations de la Commune. Elle fait savoir que l'association des anciens combattants a été clôturée dernièrement suite au décès du dernier adhérent. Aussi, elle propose que la subvention initialement prévue aux anciens combattants soit versée à l'association UNC AFN, au titre de l'action du devoir de mémoire, ce qui portera le montant de la subvention à 100 € pour l'UNC AFN.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi par Mme le Maire et présenté par M. Serra, membre de la Commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		212 889.28		769 652.25		982 541.53
Opérations de l'exercice	1 179 057.28	1 606 743.45	842 319.67	588 288.44	2 021 376.95	2 195 031.89
TOTAUX	1 179 057.28	1 819 632.73	842 319.67	1 357 940.69	2 021 376.95	3 177 573.42
Résultats de clôture		640 575.45		515 621.02		1 156 196.47
Restes à Réaliser			818 408.67	28 113.82	818 408.67	28 113.82
TOTAUX Cumulés	1 179 057.28	1 819 632.73	1 660 728.34	1 386 054.51	2 839 785.62	3 205 687.24
TOTAUX Définitifs		640 575.45	274 673.83			365 901.62

AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **640 575.45 €** décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2020 à l'article 1068 (réserve).

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi par Mme le Maire et présenté par M. Serra, membre de la Commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				433 876.91		433 876.91
Opérations de l'exercice	28 206.46	88 784.86	113 282.93	88 579.11	141 489.39	177 363.97
TOTAUX	28 206.46	88 784.86	113 282.93	522 456.02	141 489.39	611 240.88
Résultats de clôture		60 578.40		409 173.09		469 751.49

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi par Mme le Maire et présenté par M. Serra, membre de la Commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				148 778.12		148 778.12
Opérations de l'exercice	1 724.10	79 481.00	31 396.18	73 520.53	33 120.28	153 001.53
TOTAUX	1 724.10	79 481.00	31 396.18	222 298.65	33 120.28	301 779.65
Résultats de clôture		77 756.90		190 902.47		268 659.37
Restes à Réaliser			246 787.71	1 672.68	246 787.71	1 672.68
TOTAUX Cumulés	1 724.10	79 481.00	278 183.89	223 971.33	279 907.99	303 452.33
TOTAUX Définitifs		77 756.90	54 212.56			23 544.34

AFFECTATION DES RÉSULTATS – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 77 756.90 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2020 à l'article 1068 (réserve) afin de poursuivre les travaux de réhabilitation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi par Mme le Maire et présenté par M. Serra, membre de la Commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 557.55	161 058.38		161 058.38	20 557.55
Opérations de l'exercice	161 128.14	163 427.14	161 128.14	161 058.38	322 256.28	324 485.52
TOTAUX	161 128.14	183 984.69	322 186.52	161 058.38	483 314.66	345 043.07
Résultats de clôture		22 856.55	161 128.14		138 271.59	

AFFECTATION DES RÉSULTATS – TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 22 856.55 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (report à nouveau).

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LE BOCAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi par Mme le Maire et présenté par M. Serra, membre de la Commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2- Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		193 250.17	125 271.22	0.00	125 271.22	193 250.17
Opérations de l'exercice	433 554.50	857 129.31	186 626.65	202 533.92	620 181.15	1 059 663.23
TOTAUX	433 554.50	1 050 379.48	311 897.87	202 533.92	745 452.37	1 252 913.40
Résultats de clôture		616 824.98	109 363.95			507 461.03

AFFECTATION DES RÉSULTATS – LE BOCAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à + 616 824.98 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (report à nouveau).

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (Commune - Assainissement - Logements locatifs - Tournebride – Le Bocage)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2020 – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif des logements locatifs qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 79 000.00 € en section de fonctionnement
- 331 659.37 € en section d'investissement.

PROGRAMME DE TRAVAUX – LOGEMENTS LOCATIFS

Mme Gestin, adjointe aux travaux des bâtiments informe les élus de l'état d'avancement des travaux de rénovation des logements de la Résidence des Peupliers et précise que le budget permet de poursuivre des travaux de rénovation, suivant la ligne budgétaire à l'article 2313. Elle précise d'ailleurs que des devis sont en cours pour la poursuite de ces travaux, en lien avec l'étude établie dans le cadre de la performance énergétique : isolation, portes de garage, travaux divers etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de poursuivre le programme de travaux de rénovation des logements locatifs et sollicite toutes les subventions appropriées à ce programme.

BUDGET PRIMITIF 2020 – TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif de Tournebride qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 300 490.00 € en section de fonctionnement
- 266 128.14 € en section d'investissement

Mme le Maire fait le point sur la commercialisation en cours.

BUDGET PRIMITIF 2020 – LE BOCAGE

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement « Le Bocage » qui s'équilibre en dépenses et en recettes (incluant les écritures de stock) à la somme de :

- 1 248 160.99 € en section de fonctionnement
- 312 745.90 € en section d'investissement

Mme le Maire fait le point sur la commercialisation en cours.

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 441 900.00 € pour la section fonctionnement
- 1 381 989.24 € pour la section investissement

ÉTUDE FONCIER – CENTRE BOURG

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 26 février 2019 par laquelle le Conseil Municipal a passé une convention avec l'établissement public de Bretagne afin d'acquérir du foncier stratégique au cœur du Bourg.

Afin de permettre aux élus de continuer la démarche entreprise et notamment d'engager des études opérationnelles, elle propose d'ouvrir une ligne budgétaire à l'article 2031 (étude centre bourg) à hauteur de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition. Il autorise le Maire à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce dossier.

LIVRES DVD ET MOBILIER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir de nouveaux livres et périodiques à la bibliothèque municipale.

Sur proposition de Mme Le Cuff, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire une somme de 3000 € en acquisition de livres et 1000 € en DVD ainsi que 400 € sur le budget de fonctionnement pour le renouvellement des périodiques et 300 € en animation.

ACQUISITIONS DIVERSES DE MATÉRIEL ET MOBILIER URBAIN

Mme le Maire rappelle le montant du reste à réaliser sur les programmes d'acquisitions de matériel divers, tant au niveau des services techniques (matériel et véhicule), mais aussi des panneaux et du mobilier urbain dans les parcs (Margerie et autres espaces) ainsi que du matériel complémentaire à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les crédits complémentaires au niveau de ces programmes :

- 20 000 € pour le matériel nécessaire au bon fonctionnement des services techniques (Art 2158 – prog 760)
- 15 000 € pour une acquisition de véhicule (en fonction des besoins) (Art 2182 prog 67)
- 5 000 € pour du matériel complémentaire à la salle des fêtes (Art 2188 – prog 103)
- 10 000 € pour des jeux enfants dans les parcs (Art 2188 – prog 109)
- 1 000 € pour des panneaux de signalisation (Art 2188 – prog 233).

AMÉNAGEMENT RUE ILLET

Mme le Maire rappelle La délibération en date du 28 janvier dernier concernant l'effacement des réseaux de la rue de L'Illet. Elle propose de compléter la ligne budgétaire pour l'aménagement de la voie, à l'issue des travaux souterrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité inscrit une somme de 250 000 € au compte 2315 opération 43 pour ce programme.

DIVERS

PLANNING ELECTIONS – Mme le Maire propose de procéder à l'organisation des bureaux de vote des élections municipales du 15 mars prochain.

REPAS DU CCAS – Mme le Maire rappelle que le repas du CCAS a été fixé le dimanche 5 avril 2020 et précise qu'il aura lieu avant le renouvellement des nouveaux membres. (Présence des membres actuels souhaitée). ■